



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;

C.C.L.L :

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Guillaume BAILLY ; Alain MONNIER ; André TERZO.

Mandataires : LAMBERT Marie ; STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril.

DÉCHETTERIES

**TARIFS 2023 D'ACCÈS EN DECHETTERIES
POUR LES NON-MÉNAGES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président du SYBERT, en charge des déchetteries.

Comme tous les ans, le Comité Syndical arrête les tarifs d'accès dans les déchetteries et les éco-centres pour les « non-ménages » : professionnels, collectivités, administrations et associations.

Pour l'année 2023, les principes sont les suivants :

- Elargir la liste des déchets à certains flux gérés par des éco-organismes dans le cadre d'une REP (Responsabilité Elargie du Producteur), à condition que ces déchets soient assimilables à des déchets de particuliers :
 - Sont concernés : les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) et les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) ;
- Proposer la gratuité pour les déchets générant des recettes :
 - Sont concernés : les DEA, les DEEE, les métaux/ferraille, les papiers/cartons et l'huile végétale (de friture) ;
- Faciliter le travail des Agents de terrain en proposant un tarif unique pour les autres déchets gérés en bennes :
 - Sont concernés : les gravats/inertes, les encombrants de « valorisation matière/ITM », les encombrants de « valorisation énergie/UVE », les résidus de chantier/CSR, les huisseries, le bois et le plâtre ;
 - Tarif décidé : 14 € HT/m³ ;
- Différencier les apports de végétaux effectués sur des sites équipés d'une benne dédiée (valorisation en filière de compostage industriel) et ceux effectués sur des sites ayant une plateforme de stockage (valorisation en filière de co-compostage agricole de proximité) :
 - Tarifs décidés :
 - ✓ Sites ayant une benne : 13 € HT/m³ ;
 - ✓ Sites équipés d'une plateforme : 7 € HT/m³.

De plus, pour chaque flux, des quantités maximum autorisées par jour et par site ont été définies afin d'éviter les apports trop volumineux pouvant entraîner une saturation des sites.

Enfin, certains déchets restent malgré tout interdits pour les « non-ménages » : l'amiante, les déchets dangereux (DDS), les piles, les batteries, l'huile minérale (de vidange), les pneumatiques (avec et sans jante) et les lampes/néons.

Concernant les tarifs liés au contrôle des accès, il est décidé de les maintenir au même tarif que l'année précédente, à savoir :

- Frais de dossier : 20,85 € HT ; 22,00 € TTC
- Fourniture initiale d'un badge : 10,43 € HT ; 11,00 € TTC
- Renouvellement d'un badge (perte, casse, ...) : 10,43 € HT ; 11,00 € TTC.

Un tarif spécial pour les particuliers ne résidant pas sur le territoire du SYBERT mais possédant un bien mobilier à rénover pour leur propre compte est également retenu : 23,50 € TTC (22,28 € HT), payable en une seule fois et valable pour toute l'année 2023.

Le tableau ci-dessous synthétise toutes ces propositions :

TARIFS APPLICABLES en 2023

Tarifs liés aux apports de déchets	TARIFS 2023	QUANTITÉS MAXI AUTORISÉES PAR JOUR
❖ Gravats et Produits inertes (terre - cailloux)	14 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux / Ferraille	Gratuit	3 m ³
❖ Végétaux (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien) – Gestion en bennes	13 € HT le m ³	3 m ³
❖ Végétaux (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien) – Gestion en plateforme	7 € HT le m ³	5 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	Gratuit	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huisseries	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huile végétale (de friture)	Gratuit	50 litres
❖ Bois	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plâtre	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ DEA (assimilable à du DEA de particulier)	Gratuit	3 m ³
❖ DEEE (assimilable à du DEEE de particulier)	Gratuit	10 unités
Tarifs liés au contrôle des accès		
❖ Frais de dossier	20,85 € HT par dossier	Soit 22 € TTC par dossier
❖ Fourniture initiale d'un badge	10,43 € HT par badge	Soit 11 € TTC par badge
❖ Renouvellement d'un badge (perte, casse, ...)	10,43 € HT par badge	Soit 11 € TTC par badge
❖ Particulier hors SYBERT possédant un bien mobilier en rénovation pour son propre compte (valable pour l'année 2023)	19,58 € HT par badge	23,50 € TTC par badge

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les tarifs pour l'accès des « non-ménages » en déchetteries, pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,

PARIS Daniel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Paris', written over a horizontal line.